DERNIÈRE HEURE

LA GRÈVE GÉNÉRALE
votée au Congrès d'Alais

Nous annonçons plus haut que le Congrès des mineurs, qui se tient actuellement à Alais, dans le Gard, a voté la grève générale et immédiate. Voici sur cette séance des détails plus complets :

Alais, 8 mars. — La troisième séance du Congrès national des mineurs s'est ouverte ce matin à neuf heures.

M. Evrard, délégué du Pas-de-Calais, présidait.

L'ordre du jour portait la discussion de la journée de 8 heures.

M. Lamendin explique comment avec MM. Bouveri et Basiy, il a été obligé d'accepter le projet Barrot, devant le refus de la Chambre de voter le projet Basly.

M. Escalier combat le projet Odilon-Barrot, qu'il considère comme une « fumisterie ». Il combat de même le projet Basly, qui, s'inspirant pas le salaire minimum, est inutile.

La Grève générale et immédiate

Après une longue discussion à laquelle prennent part de nombreux orateurs, on passe à l'examen des résolutions déposées. Il y en a plusieurs : celle de M. Escalier qui demande le vote de « la grève générale et immédiate en dehors des moyens parlementaires qu'ils repoussent » ; Celle de M. Bivet, demandant simplement que le gouvernement ne soit plus consulté.

MM. Basiy et Jouravlet, demandent la disjonction.

La motion Buvat, dont on a retranché le mot : « immédiate » après les mots « grève générale » ainsi conçue : « Le Congrès pourvoiera aux décisions du Congrès de Lens, par la grève générale et sans nouvelles négociations avec le gouvernement » est adoptée à l'unanimité.

Vote de la grève générale et immédiate

L'adjonction du mot « immédiate » après les mots « grève générale » est ensuite votée par **124** voix contre **105**.

La grève générale et immédiate des mineurs de France est donc déclarée.

Il y a un moment de stupeur dans le Congrès, surtout parmi les auteurs des propositions et parmi les délégués ayant voté la grève immédiate par simple esprit de surenchère.

M. Mercier, l'auteur avec M. Escalier, de la proposition votée demande que le Congrès en raison des décisions graves à prendre, tienne une séance secrète.

La séance secrète

La séance levée à midi au milieu d'une vive agitation est reprise à 2 heures; à 7 heures, elle durait encore.

Bien n'a transpiré de ce qui s'y passe. On sait seulement que la séance est très mouvementée et que d'autres séances secrètes seront tenues demain.

L'IMPRESSION

L'impression générale est mauvaise. Les extrémistes entraînent grave responsabilité qui ne peut encourir. La population ouvrière alésienne est stupéfaite.

M. Devèze, député du Gard, est arrivé ce soir. Le délégué du Tarn, M. Jouravlet, a demandé le départ immédiat des délégués pour leur bassin respectif afin de pouvoir y être arrivés avant l'envoi des troupes.

M. LOUBET EN RUSSIE

Remise de la lettre du Czar

C'est ce soir, à son retour de Marly que le Président de la République a reçu le prince Durousoff qui lui a remis la lettre autographe de l'empereur Nicolas.

La date et la durée du voyage

En raison des élections générales, le voyage ne peut se faire avant la deuxième quinzaine de mai et comme il doit durer douze jours y compris l'aller et le retour, on peut donc prévoir que le départ de Paris aura lieu vers le 20 mai. Le Président doit, en effet, être de retour à Paris pour la rentrée du Parlement qui doit avoir lieu constitutionnellement le 2 juin.

BANQUET DU TRAVAIL

MM. Waldeck-Rousseau, Millerand et Baudin y assisteront

Paris, 5 mars. — Le banquet républicain du Travail aura lieu le 23 mars prochain, à midi, à l'Hippo-Palace, 3, rue Caulaincourt.

M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres, y assistera avec M. Millerand, ministre du Commerce, et M. Baudin, ministre des Travaux publics.

Les organisateurs du banquet adressent, à ce sujet, aux travailleurs républicains, un appel dont voici un passage :

« Il a paru aux hommes de bonne volonté et de bonne foi qui ont fraternisé dans échanges leur « vues à ce sujet, dans les réunions du comité d'initiative, qu'il serait utile de faire connaître au grand jour, quelles sont, dans les circonstances présentes, les réformes que le patronat républicain et démocrate considère comme immédiatement réalisables, celles que la classe ouvrière proclame indispensables et quelles sont les formules dont l'application doit, au dire des Associations coopératives, reconcilier le capital et le travail dans une égale collaboration.

Il leur a semblé qu'une manifestation d'ensemble de ces trois éléments, en chacun desquels devrait faire entendre sa voix en toute liberté, pourrait avoir un grand retentissement. Et ils ont pensé que la portée de cette manifestation serait surtout considérable si le gouvernement était appelé à donner son avis sur la possibilité prochaine de faire aboutir un certain nombre d'articles choisis dans chacun des trois programmes, et la réunion constituerait un premier embryon de législation sociale.

Les huit heures en Angleterre

Londres, 5 mars. — La Chambre des Communes a repoussé le journée de huit heures dans les mines par 208 voix contre 207.

Un procès en révision

Cherbourg, 5 mars. — Le nommé Boidin, soldat en 1871 d'un bataillon de marche condamné à mort pour assassinat, puis gracié. Il a demandé la révision de son procès.

Le dossier est arrivé aujourd'hui à la Cour de Cassation qui a nommé M. Lalande, rapporteur

Double suicide inexplicable

Vienne, 5 mars. — M. Carl Hubatska, directeur d'un journal, et sa femme se sont suicidés dans leur appartement pendant que leur fils unique, un garçon de 14 ans, était à l'école. M. Hubatska avait été officier de marine avant d'entrer dans le journalisme.

Sa femme, très mondaine, était fort répandue dans la haute société de Vienne. Le ménage paraissait vivre en parfait accord.

Un conspirateur tué

Belgrade, 5 mars. — Un nommé Alavantitch avait dénoncé à Carl Georgewitz, accompagné de plusieurs hommes, qui présenté en ville, par Belgrade, en Schabatz. Il a essayé les gardes de la frontière à le suivre comme complice.

Le commandant de gendarmerie l'a tué d'un coup de pistolet.

LA TAXE DIFFÉRENTIELLE

Réunion des députés du Nord

Les représentants des départements intéressés à la culture de la betterave et à la production de l'alcool se sont réunis au sujet de la proposition Lauraine sur la tarification différentielle de l'alcool dont l'auteur doit demander l'incorporation dans la loi des finances.

Nous croyons savoir que le président de la commission du budget doit demander aussitôt qu'elle aura terminé la loi des finances, la discussion globale de toutes les propositions relatives au régime des alcools.

Le ministère des finances appuiera à la proposition de M. Mesureur.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

VILLE DE PARIS 1898

Le numéro 192.516 gagne 100 000 fr.

Le numéro 183.394 gagne 50,000 fr.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10,000 fr. : 182.635 — 240,324 — 576,419 — 380,290.

Les 4 numéros suivants sont remboursés chacun par 5,000 francs :

191.343 364.447 149,385 581.341

Les 40 numéros suivants sont remboursés chacun par 1,000 francs :

306.959	59.179	549.737	36.092	314.719	
360.083	568.000	490.398	479.833	268.364	
375.602	286.776	136.593	3.108	528.630	
347.039	103.774	63.430	609.734	345.036	
3.053	272.392	133.413	6.651	71.629	
669.338	539.161	499.969	36.676	143.103	
139.017	5.631	614.013	587.396	338.128	
314.416	506.969	162.251	1.387	345.061	

CRÉDIT FONCIER

Foncières 1885

Le numéro 960.974 gagne 100 000 francs.

Le numéro 737.915 gagne 25 000 francs.

Les 6 numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

679.602	674.351	345.497	135.207	841.173	
735.179.					

Les 45 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

890.482	986.304	366.153	754.001	119.848	
308.820	33.569	662.483	954.130	109.342	
695.395	672.973	415.943	594.589	852.678	
117.466	416.985	41.243	548.323	966.034	
397.464	859.480	293.548	521.307	991.673	
628.353	790.866	642.991	737.164	964.661	
394.445	267.866	260.981	458.499	571.172	
850.281	695.097	35.101	997.325	933.781	
631.133	396.693	69.907	381.714	60.598	

Foncières 1879

Le numéro 913.563 gagne 100,000 francs.

Le numéro 135.889 gagne 100 000 francs.

Le numéro 698.033 gagne 25.000 francs.

Les 2 numéros suivants gagnent chacun 10.000 fr. : 1.327.264 et 1,545.787.

Les 5 numéros suivants gagnent chacun 5,000 francs :

891.350 1.316.027 1.433.845 961.041 776.129

Chronique électorale

1re circonscription de Lille

L'*Echo du Nord* et la *Dépêche* publient le compte-rendu d'une réunion tenue mardi soir, salle de la *Bel Orchestre*, rue du Molinel, où M. M. Théodore Barrois a rendu compte de son mandat.

M. Labbé, maire de Roubaix, présidait, assisté de MM. Thiéffry, Bruckers d'Hugo et Parmentier.

Le discours de M. Barrois n'a été que la répétition des quotidiennes attaques des journaux clérico-réactionnaires contre le ministère Waldeck-Rousseau.

M Bruckers d'Hugo a cru devoir intervenir, et il a dit plus agressif encore que M. Barrois. Cet avocat-rasoir, ancien radical passé à la réaction par intérêt et par ambition, et qui se fait aujourd'hui le défenseur de l'extra-clérical Debay, a osé dire que M. Waldeck Rousseau avait « trahi » poussé par la soif du pouvoir. C'est de sa part de l'audace poussée jusqu'à l'inconscience.

2e circonscription de Douai

Rectifiant au passage de la conférence de M. Georges Robert à Orchies, la *Dépêche* affirme que « jamais M. Dehau n'a été candidat malheureux contre le C. Cogé, par la raison qu'il ne s'est jamais présenté contre lui ».

Noire confrère est mal renseigné : M. Dehau s'est présenté en août 1893, aux élections législatives, contre M. J. B. Cogé.

Et voici quel fut le résultat du scrutin :

M. J.-B. Cogé, 8739 voix.
M. Dehau, 6022 »

M. Cogé fut élu à 2702 voix de majorité sur le clérical Dehau.

TRIBUNAUX

Tribunal Civil de Lille

Adjudications du 5 mars 1902

Lille. — Rue Royale. 115, maison de rentier, Mise-à-prix, 15.000 fr. — Rue Royale, 117, angle de la rue Princesse, maison de commerce, Mise-à-prix, 10.000 francs, et rue Princesse, 67 bis, maison de commerce, Mise-à-prix, 5.000 fr. — En réunion, adjugé à M. Houzé, pour 32.000 fr.

— Rue Nicolas-Leblanc, 48, maison de rentier, 30.000 fr. M. Jaspar, 55.300 fr.

— Rue du Vieux Faubourg, cour des Ecites, 3 et 5, maisons de journaliers, 9.960 francs, M. Godron, 5.950 fr.

— Rue de Paris, 169 et 169 bis, maison de commerce et habitation. 50.000. M. Godron, 65.900.

— Place de la Nouvelle-Aventure, estaminet, 25.775. M. Jaspar, 25.700.

Lambersart. — Rue Sullent, 56 et rue Ampère, 16, ateliers, magasins et fonds de commerce, 18.300. M. Godron, 25.200.

Tourcoing. — Rue du Moulin-Fagot, 13, maison de maître, 30.000, et rue du Château, 70 et 72, habitation et dépendances, 15.000. En réunion M. Godron, 45.000.

— Rue de Roubaix, 39, 61 et 63, propriété, 6.000. M. Rombaut, 6.900.

— Rue des Carliers, parcelle de terrain de 534 m. c. 4.000. M. Jaspar, 10.000.

— Rue du Blanc-Seau, parcelle de 105 m. c. 500. M. Demanères, 600.

— Rue des Anges, 19, maison d'habitation, 17.000. M. Rombaut, 46.100.

— Rue des Anges, 21, grands maison, ateliers et magasin, 30.000. M. Godron, 39.900.

— Rue du Moulin, 14, maison d'habitation, 4.000. M. Rombaut.

— Rue du Moulin, 16, maison d'habitation, 8.000. M. Rombaut.

— Rue du Moulin, 25, maison d'habitation, 4.000. M. Rombaut.

— Rue Mazurel, 7, maison d'habitation, 4.000. M. Rombaut.

Genech. — 2 ares, 83 de terrain bâtis, au *Chêtre-Corbeau*, mise à prix 7 *franc*. sur baisse de mise à prix. Pas d'amateur.

Orchies. — Rue de Bellain, cabaret-guinguette, 2000. M. Rombaut, 4.950

Croix. — Rue Mamez de Villeneuveau, cabaret, et 4 ares 50 c. 500. M. Houzé, 2,300.

Roncq. — Hameau de la Bossuite, habitation 1.000. M. Jaspar 1.800 — Pourelle de terre de 26 a 58, 1.080 M. Honzé : 1700.

Baisieux. — 88 ares 70, 3.850. M. Jaspar : 3.855.

Croix. — 4 rue de Maubeuge, maison de commerce 5.000 et même rue *A la belle Bouloise*, estaminet, 4.000. M. Houzé. 43.200.

— Rue Carnot 4 maisons d'habitation et 5500 M. Houzé 9.500.

LA VIE RÉGIONALE

TABLETTES ROUBAISIENNES

La mendicité des enfants. — Epuration et épuratiou. — La boue.

Roubaix, cette ville bénie des cambrioleurs, n'est pas seulement le paradis des aigrefins, elle est aussi le vaillants, le brahmiens des enfants qui mendient.

Des avis très apparents sont bien apposés aux différentes entrées de la ville : « La mendicité est interdite dans la commune de Roubaix », mais, comme tous les avis de ce genre, ils sont lettres mortes.

Roubaix, vous dis-je, est le brahmiens des mendiants, petits ou grands, petits autant, infirmes ou non, généralement non.

La charité publique, celle qui se donne dans les rues, aux portes des établissements publics, est exploitée de savante façon sous l'œil paternel d'une police de sûreté bienveillante, aussi élémente pour les mendiants de profession que pour les cambrioleurs de métier.

A toute heure de jour et de la nuit des nuées de gosses poursuivent les passants de leurs sollicitations énervantes, tandis que non loin des enfants, les parents, exploiteurs éhontés de cette *jeunesse qu'ils vouent à la paresse et à la mendicité*, surveillent le travail de leur progéniture.

Depuis de longs mois, une femme pleine de santé, qu'accompagnent deux bébés grelottants, a élu domicile sur les escaliers de la grande poste.

Sous les hôtels, tous les cafés importants ont leur nuée d'enfants quémandeurs, trottant menu sous la pluie, pour importuner les passants et leur soutirer le sou devant nourrir la paresse des parents éhontés qui les guettent du coin de la rue.

Mais, de quel nous plaignons-nous, puisque M. le commissaire chef de la sûreté laisse faire, trouvant que tout est pour le mieux, dans ce Roubaix, paradis des escarpes, des cambrioleurs et des mendiants en bas-âge.

Faisons mieux que les chèvres de l'école du vice, s'étalant dans toutes les rues de Roubaix, préparés pour les générations de demain.

***

L'usine de Grimonpont n'épure plus le cloaque de l'Espierre, mais en revanche notre administration municipale épure la matrie.

Que de besogne en quelques semaines !

Comme Poiin sur son légendaire automobile emballé, ce que les fonctionnaires socialistes de Roubaix font en quelques *heures !...*

En voilà qui sont dans leure petits souliers, situation gênante pour tous ceux qui ont des cors aux pieds.

La main de fer, de l'U. S. P., fiun recouverte du fameux gant de velours, s'est appesantie sur les services municipeux.

Sans pitié, elle y taille grandement, et rogne plus largement encore.

Le docteur Delattre a été la première victime de ce revirement politique; les éboueurs, les jardiniers ont suivi et, à ce jour, le délégué du maire pour les contributions directes, est sur la liste.

Mais ce n'est pas tout.

Il y a encore des suspects à la Mairie, et ils y passeront tous, tous, pour peu que le *Travailleur*, l'organe guesdiste, continue à être le crisis délateur des anciens amis.

O temporaa ! O moresa !

Mais tout cela n'épure pas les eaux de l'Espierre et bientôt, la Belgique, empuantie par nous, recommencera à nous menacer de barrage à Pertuis, sur le territoire belge, du ruisseau contaminé.

C'est pour le coup que nous serons dans de salés eaux !

***

Qui donc a osé dire que les villes boueuses par excellence étaient Lille et Saint-Amand-les-Boues ?

Et Roubaix, l'a-t-on oublié ?

Mais il n'est que notre ville se recommande au même titre que Lille et Saint-Amand pour ses boues.

Bitos y sont aussi épaisses, aussi bien distribuées qu'ailleurs.

Il y en a partout !

Tout le monde, chez nous, peut en prendre pour son grade à largement, sans leisiur ; il en restera toujours assez pour ceux qui viendront.

Roubaix-les-Bones fait concurrence à Lille-la-Pauge. Nous avions à avoir de rétablir les choses.

Marius VÉRAN.

Chronique Régionale

M. LOUBET A DUNKERQUE

Comme on a pu le voir par ce que nous disons plus haut, le prochain voyage de M. Loubet en Russie, il est très probable que comme Félix Faure, il s'embarquera à Dunkerque.

Bien que pas renseignements ne confirment cette hypothèse, elle paraît catégorique, il est à croire et à espérer qu'il en sera ainsi.

Les licences des brasseurs

L'amendement suivant à la loi des finances de 1902 a été voté au cours de la dernière session : Brasseur produisant annuellement jusqu'à 5.000 D. H. 27 fr. 50 par trimestre; de 5.001 à 10.000, 62,50; de 10.001 à 15.000, 87.50; de 15.001 à 20.000, 112,50; de 20.000 à 40.000, 150; de 40.000 à 150.000, 200; au-dessus de 150.000, 250.

Union médico-pharmaceutique

Appel aux médecins et pharmaciens de la région

Lille, le 5 mars 1902.

Monsieur et cher confrère,

Au mois d'avril 1901, nous fondions une association qui prenait pour titre : *Union médico-pharmaceutique de la région du Nord pour la défense des droits professionnels et de la santé publique.*

Attirées de voir trop souvent des malfaiteurs se produire et se perpétuer entre deux conférences faites pour s'entendre loyalement et pour s'éclairer, nous travaillions à fortifier cette estime et cette entente, en donnant au corps des médecins et pharmaciens la conscience de la valeur réelles des divers membres qui le composent.

Le but poursuivi était hautement moral.

Tout relèvement professionnel ne saurait être, en effet, que moralisateur et, par suite, profitable à la masse.

Malheureusement, la Chancellerie ne l'entendit pas de la sorte.

A peine étions-nous constitués qu'elle nous traquait, nous, citoyens paisibles d'un pays républicain, et nous déférait aux tribunaux correctionnels.

Acquittement à Lille, condamnation à Douai, rejet du pourvoi en cassation, telle fut notre odyssée.

Ne nous en plaignons pas trop.

Chaque poursuite nouvelle a élargi notre champ d'action et amené des sympathies. Et de précieux encouragements nous sont venus, à mesure, de presque toute la France.

Sommes-nous arrivés aujourd'hui au terme de notre marche ascendante ?

Devons-nous laisser se perdre en un instantin *fruit de toute une année d'efforts* et de *sacrifices* ?

Nous ne le pensons pas.

Nous demeurons convaincus que notre association ne se trouvait en opposition ni avec la lettre ni avec l'esprit des lois de 21 mars 1884 et 30 novembre 1892 dont elle se réclamait.

Mais, quelle que soit notre bonne volonté, nous sommes lorcés de nous incliner devant l'arrêt, en date du 28 février 1902, par lequel la Cour de Cassation, rejetant notre pourvoi, a prononcé sans recours la dissolution de notre Union.

C'est pourquoi nous vous prions de vouloir bien assister à la réunion qui se tiendra au *Bar de l'Hôtel-de-Ville*, 11, place de la Mairie, le mardi 11 mars, à 8 h. 1/2 très précises du soir et où se discutera l'ordre du jour suivant :

1° Proposition de constitution d'une *Union médico-pharmaceutique* sous le couvert de la loi du 1er juillet 1901 sur les associations ;

2° Elaboration de statuts ;

3° Nomination d'un bureau provisoire.

Vu l'importance professionnelle et générale et le caractère hautement moralisateur d'une entente loyale entre les corporations médicale et pharmaceutique, nous espérons que vous serez en état de répondre à notre appel.

C'est dans cette pensée que nous vous présentons l'expression de nos sentiments les plus confraternellement dévoués.

Le Comité d'organisation.

LE SPORT

Paris-Roubaix

(76e année. — 30 mars

La liste des engagés qui doivent prendre part à l'importante course Paris-Roubaix, dite Paris-Roubaisienne, comme on le sait, par des conférées, l'*Auto-Vélo* et le *Nord-Sportif*, compte tout ce qui a un nom parmi les coureurs. Ont déjà fait parvenir leur engagement :

1. Lesna, Paris. — 2. Bor, Paris. — 3. Fischer, Boulogne. — 4. Hubert, Paris. — 5. Fouresur, Paris. — 6. Ch. *Prévost, Lens.* — 7 A. Gorin, Vincennes. — 8. Aujé, Bruxelles. — 9. Baudin, Paris. — 10. Aucouturier, Commentry. — 11. Pouyy, Paris. — 12. Lodoc, Paris. — 13. Cantu, Milan. — 14. *Timmermans* (Jean), Bruxelles. — 15. G. *Lepoutre, Lille.* — 16. Ch. Kurf, Belgique. — 17. Toscano, Rome. — 18. Morias, Paris. — 19. Guittan, Vincennes. — 20. G. Pasquier, Paris. — 21. *H. Bauer, Orléans.* — 22. Paris, Paris. — 23. Jacck, Genève. — 24. *Lorenz*, Allemagne. — 25. *H. Simon*, Mouscron. — 26. Vennerell, Genève. — 27. Aug. Ruf, Genève. — 28. Vaipis, Rennes. — 29. Victor Lefebvre, Tours. — 30. Georges Barrey, Paris. — 31. Arthur Brunet, Paris. — 32. *Alots Catteau, Tourcoing.* — 33. *Emile Pagin, Tourcoing.* — 34. — Eouard Fourcade, Paris. — 35. Louis Quercoren, Levallois-Perret. — 36 Simon, Bruxelles. — 37. Burger, Anvers. — 38. *Vandaelen, Valenciennes.* — 39. Gaston Kaupert, Bourny. — 40. Ch. Deloire, Paris. — 41. Franz Krauss, Berlin. — 42. Fritz Mader, Francfort-sur-Mein. — 43. And. Grouf, Francfort-sur-Mein. — 44. Du Dokker, Anvers. — 45. Fr. Dicion, Anvers. — 46. Jos. Hoveaers, Anvers. — 48. *Serbrunt Chambly* (Oise). — 49. *Moulinet, Breuil* (Oise). — 50. V. Logoff, Paris.

Jamais parcil lot de coureurs n'avait été enregistré au mois avant la course.

Rapprochons que les engagements seront clos le Mardi 18 Mars, et qu'ils doivent être adressés à notre confrère, l'*Auto Vélo*, 10, faub. Montmartre, à Paris, accompagnés un droit d'entrée de 5 Francs, remboursables aux partants.

Tous les coureurs sont priés d'indiquer le numéro de leur licence à l'U. V. F.

FOOT-BALL

Union sportive Tourquennoise

Aujourd'hui jeudi 6 mars, à 2 heures en soir, match entre l'équipe de la Jeune France et une equipe mixte formée sur le terrain.

A 3 h. 1/2, match entre les 2 équipes de « Pupilles » et une équipe du Lycée (moyens).

A 6 h. 1/2 après-midi, au café Delvoye, la réunion mensuelle du mois de mars.

L'ordre du jour suivant sera étudié :

1° Admission de nouveaux membres.

2° Compte-rendu financier.

3° Compte-rendu sportif. Rencontres de l'équipe première dans les 15 jours qui suivent, 1° Lycée international, de la coupe Iris et de la coupe des Flandres. — Propositions de matches pour les équipes 2, 3, 4, et les pupilles.

ROUBAIX

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 5 mars 1902

Etaient présents : MM. Eloy-Duvillier, Georges Motte, Florin Chopart, Alexandre Vernier, Fr. rent Carissimo, Eugène Motte, F. Ernoult-Tiffen, Bossut Pichon, François Roussel fils, Emile Roussel, Edmond Dédemanet, Charles Pollot et Léon Ovivier.

Mort de M. Julien Lagache

M. Eloy-Duvillier, doyen d'âge, prend la présidence et prononce la déclaration suivante :

Mes chers collègues,

C'est avec un sentiment de bien profonds tristesse qu'en ma qualité de doyen d'âge, je prends pour quelques instants la présidence de votre Chambre de distinction et de dévouement notre cher et inoubliable président M. Julien Lagache

Je ne chercherai pas à parler devant vous ce que fut cet homme de bien, au grand cœur, de notre cité entière.

Ses actes sont là pour attester mieux que je ne saurais le faire la grande part qu'il prit au développement de la ville, tant comme président de la Chambre de commerce que comme maire de la ville de Roubaix. Son nom respecté est attaché à tout ce qui a été tenté et réalisé depuis près d'un quart de siècle pour faire connaître et apprécier Roubaix dans toutes les manifestations de son activité industrielle, commerciale, scientifique, artistique et humanitaire.

Il n'est pas en cette de la ville qui ne rappelle son souvenir. Ici, c'est le nouvel hospice, là, c'est l'Ecole nationale des arts industriels, ailleurs, c'est la gare, c'est le Palais de Justice, c'est le square Gaillard, c'est le Pont des Arts, c'est la distribution des eaux potables, c'est l'enseignement de la distribution d'eau industrielle, c'est l'emplacement du nouvel hôpital, c'est la création de nouvelles places publiques et de nouveaux boulevards, enfin, c'est la construction du nouveau Conditionnement.

Dans l'ordre économique, son jugement clair et droit, son impartialité, son esprit méthodique, lui valaient désigné pour occuper les plus hautes fonctions et c'est ainsi qu'au moment de sa mort, nous le trouvons au Conseil prud'homal de Roubaix, au Conseils d'administration et de direction de l'Office National du commerce extérieur et des Pêches coloniales, au Conseil d'administration du Chemin de fer du Nord, au Conseil de régence de la Succursale de la Banque de France de Roubaix, à la vice-présidence de notre Ecole Nationale des Arts industriels et au Conseil de surveillance de l'Ecole supérieure de Commerce de Lille.

Partout, il se faisait remarquer par son sociabilité, sa correctitude et ses largesses de vue.

Ses efforts s'avéraient qu'en tout : rendre Roubaix toujours plus grand, toujours plus prospère.

Personne ne connaîtra jamais tout ce qu'il put réaliser dans ce sens, car modeste par tempérament, ennemi de toute réclame, il faisait le bien pour le bien sans en tirer vanité.

Le gouvernement, qui avait été à même d'apprécier son dévouement à la chose publique, en avait fait les dernières années, un de ses plus fidèles de l'ordre de la Légion d'honneur et un Officier d'Académie.

Cette grande figure ne reviendra plus nos réunions. Le mort, l'impitoyable mort nous l'a ravi, nous prirent ainsi des conseils qui caractérisent la Chambre de commerce de Roubaix, depuis près de vingt-cinq ans.

Pourquoi-je maintenant, lorsque nous lui aurons donné ce dernier gage de notre souvenir, nous mettons-nous à l'œuvre pour continuer la tâche qu'il a si dignement remplie jusqu'aux derniers jours de sa vie, ce sera sans nous occuper de lui, car ce sera notre et de témoigner de la profonde et respectueuse sympathie que nous avions pour son caractère (Marques unanimes et sincères).

La Chambre s'associe à ces paroles et décide d'en transmettre le texte à Mme J. Jean Lagache, après l'avoir transcrit au procès verbal de ses délibérations.

Formation du Bureau

M. Eloy-Duvillier invite la Chambre à reconstituer son Bureau.

Il est procédé au vote pour l'élection du Président en remplacement de M. Julien Lagache, décédé.

M. Georges Motte est élu à l'unanimité moins une voix.

M. Eloy-Duvillier lui cède la présidence.

M. Georges Motte remercie la Chambre de l'honneur qu'elle vient de lui faire — Il en est très touché — Il ne pouvait refuser de lui proposer de citer le curriculum de ses collègues en suivant de très loin, il le craint, l'exemple de son éminent prédécesseur.

Après quoi, il invite la Chambre à compléter le bureau par la nomination d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un trésorier. A ce sujet, il tient à faire remarquer que M. Louis Cordonnier, qui n'a conservé depuis deux ans ses fonctions de vice-président que par déférence pour la Chambre, demande à ses collègues de vouloir bien ne pas lui renouveler son mandat.

Sont élus : Comme vice-président, M. Florent Carissimo; comme secrétaire, M. François Roussel fils, et comme trésorier, M. Florin-Chopart.

Décès de M. Julien Lagache

M. Georges Motte fait part des nombreuses lettres et cartes de condoléances qui ont été adressées à la Chambre à la suite de la mort de M. Julien Lagache.

Il donne lecture notamment, de la délibération de la société industrielle et commerciale de Roubaix, des lettres des Chambres de commerce de Paris, Lyon, Lille, Tourcoing, Dunkerque, Douai, Cambrai, Avesnes et Armentières.

La Chambre de commerce de Roubaix profondément touchée de ces marques de sympathie, en témoigne toute sa reconnaissance en les consignant au procès-verbal de ses délibérations.

Exposition de Hanoï en 1902

Communication est faite d'une circulaire en date du 31 janvier dernier par laquelle M. Auricost, directeur de l'Office colonial, fait savoir que, suivant décision de M. le Gouverneur général de l'Indo-Chine, le comité français des expositions à l'étranger dont le siège est à la Bourse de Commerce de Paris, rue du Louvre, est seul chargé de tout ce qui concerne l'admission, le classification et l'installation des exposants ainsi que de l'organisation générale de l'Exposition française à l'Exposition d'Hanoï en 1902.

Acte est donné de cette communication.

(A suivre.)

Ecole Nationale des Arts Industriels

Un arrêté ministériel du 28 février dernier, a régularisé la nomination de M. Eduard Roussel, en qualité d'administrateur provisoire de cet établissement.

Un vol rue Rubens. — Un audacieux cambrioleur a été commis dans la nuit de mardi à mercredi, chez M. Victor Lenoir, demeurant 54, rue Rubens.

Tandis que M. Lenoir, qui est contremaître, travaillait de nuit à la filature de M. Masure, boulevard de Fourmies, il pénétrait encore inconnus se sont introduits par escalade dans son domicile.

Après avoir visité toute la maison, ils ont pris la fuite en emportant onze bouteilles de vin et une somme de quatre cents francs en billets de banque.

C'est en rentrant de son travail hier matin, que M. Lenoir a découvert le vol.

Une enquête est ouverte par M. Lecomte, commissaire de police du 2e arrondissement.

Vol de zinc. — Un tuyau en zinc, long de huit mètres, a été enlevé, dans la nuit du 3 au 3 courant, de la façade de l'estaminet Leuntz-Wall à la jonction de la rue Wattel et du boulevard Gambetta. Le vol est estimé à 30 fr.

M. Squivée, commissaire de police du 3e arrondissement a ouvert une enquête.

Vol sur une voiture. — Mardi soir, une botte de laine pour bonneterie, du poids de 5 kilogs, toulouse cachou, en huit fils, a été dérobée sur le camion de M. Leeur, entrepreneur, rue Watt.

Le vol a été commis durant le trajet de la rue Watt à la rue de la redoute.

Une plainte a été déposée au 2me arrondissement.

Outrages à la pudeur. — La police a mis en état d'arrestation le nommé Jules Nys, âgé de 36 ans, cantonnier, demeurant 18, rue Marc-Séguin, inculpé de violences et d'outrage public à la pudeur.

Nys sera conduit à Lille ce matin.

Coups et blessures. — Violation de domicile. — Hier, vers 5 heures du matin, les agents de sûreté Chantraine, Williaumez, Deschildre et Averbecke, ont mis en état d'arrestation, 38, rue Jacquart, le nommé Jean Vandeurawerre, âgé de 22 ans, journalier, inculpé de coups et blessures volontaires et de violation de domicile chez M. Vervack, jardinier, demeurant quai de Marcelin.

Vanderauwera a été écroué pour être mis ensuite à la disposition de M. Prudhomme, commissaire de police du 4e arrondissement.

Ivresse et bris de clôture. — Mardi soir, la police a mis en état d'arrestation, le nommé Pierre, âgé de 32 ans, Blanc, sans domicile fixe, inculpé d'ivresse et de bris de clôture, à l'estaminet Flore Plomb, 245, rue de l'Alma.

Lejeune a été écroué au poste de 1er arrondissement.

Les épaves de la rue. — Un fiel contenant une carte de secours a été trouvé mardi, rue de la Tuilerie, par M. Charles Briche, demeurant rue des Flattures, rue Tourcoing, 7.

Accidents du travail. — Chez M. Auguste Lapoutre, Roubaix, 9, rue Pellart, 40 ans, concierge de l'établissement, est tombé dans l'escalier de la cave et s'est fracturé la hanche gauche.

— Chez M. Louis Derville et fils, M. Constant Lepoutre, 26 ans, mouleur, rue de la Fosse, 25, a été atteint au tendon de derrière du pied droit en marchant sur un clessus de menuiser.

— Au peignage de l'Union, M. Vanderstraete Camille, âgé de 30 ans, doreur, demeurant rue Pont-Neuville, a eu le bout du petit doigt de la main droite écrasé entre le bâti et l'échardonnoir d'un cardeur.

— Chez M. Prouvost-Scrépel, M. Charles Verbecke, âgé de 27 ans, tisserand, demeurant chemin de la Malcense, 7, est tombé par le sol, en faisant une grave plaie contuse à la cuisse droite.

— Chez MM. Ch. et Al. Scrépel, M. Louis Vinche, âgé de quatre ans, demeurant rue Neuve-Longues-Haies, 52, est tombé dans son métier et s'est blessé à la cheville inférieure.

— Chez M. Dubiage, M. Arthur Dubiage âgé de 27 ans, modeleur, demeurant rue de Neuve-Vanne, a eu le pouce de la main droite tordu d'un coup de marteau.

— Chez M. Hilaire, M. J.-B. Clément, âgé de 39 ans, domestique demeurant à Wasquehal, s'est enfoncé une pointe dans le pied gauche.

Accident de machine. — Un accident est survenu hier matin à la tisschage de tissage mécanique Hoet et Van Aery, boulevard de Fourmies.

Le chômage forcé des ouvriers sera d'environ huit jours.

Accident de tramway. — Mardi vers 7 heures du soir, le car électrique de Wattrelos-Mouvaux a tamponné un jeune fils du Grand'Chemin, au coin de la rue de l'Ecoule, la voiture de messageries de M. Delespierre-Lemon, conduite par M. Maes Adolphe.

Une vitre du tramway a été brisée. Personne n'a été blessé.

Tout se borne à des dégâts matériels sans importance.

La section de Pupilles de l'« Ancienne » — Section de Pupilles de l'« Ancienne » de gymnastique l'« Ancienne », se de nouveau se rouvrira à l'entraînement en vue du concours organisé par l'« Haltérophile », « Haltère » et « Ancienne ». Les nouvelles inscriptions seront reçues au siège de la société, rue Neuve, 10 bis, les mardi et vendredi soir, de huit heures à neuf heures et demie.

Les jeunes gens désirant faire partie de la section devront être âgés de treize à seize ans.

EN MIETTES

C'est comme un coup de tyrannie !
On maintient un fou dans Lille,
Et pulvérisant leurs rêves
Toute concurrence est détruite.

J. Coustar, en rimmaier Victor Voisier.

Une bonne nouvelle pour les Roubaisiens. — Notre concitoyen, M. Ph. Forestier, propriétaire du « Café-Restaurant de l'Univers », si avantageusement connu à Roubaix, vient de reprendre, à Lille, le grand restaurant Gaillon, place du Vieux-Marché-aux-Poulets, 48.

M. Forestier a fait travailler complètement et restaurer avec beaucoup de goût cet établissement, qui était supérieur à tous les plus célèbres de la ville. Nous connaissons M. Meurs, nous sommes persuadés, lui faire retrouver avec son ancienne prospérité, sa vogue et son renom de maison de tout premier ordre. Nous savons qu'il ne négligera rien pour cela.

Avant peu, le nouveau restaurant Gaillon sera devenu le rendez-vous des roubaisiens de passage à Lille, en raison de l'hospitalité compétiteur, qui connaissant la vieille réputation du maître-restaurateur qu'est M. Forestier.

L'établissement ouvrira ses portes le 8 mars.

WATTRELOS

La fraude. — Veuy Georges, Dupont Joseph et Pecqueur Joseph, sous-brigadier et préposés de douane de Wattrelos, de garde mardi, vers 11 heures du soir, à Sequedin, rue Neuve, ont mis en état d'arrestation, Emile Liétard, peigneur, âgé de 37 ans, demeurant rue Hegenis, 30, à Wattrelos, trouvé en 32 kilogs d'oleomarg valant 150 fr.

CROIX

Les épaves de la rue. — Hier matin, M.